



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2279

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Centrale de mobilité - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Vesco

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

**Séance publique du 27 juin 2011****Délibération n° 2011-2279**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Centrale de mobilité - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**1 - Contexte de l'information sur les déplacements sur le territoire de la Communauté urbaine**

Les enjeux de mobilité se concentrent de plus en plus dans les centres urbains, compte tenu de leur importance croissante dans le monde et l'Union Européenne en particulier (75 % des habitants de l'Union Européenne vivent dans des agglomérations). La Communauté urbaine de Lyon, comme les autres grandes agglomérations, n'échappe pas à cette tendance de fond avec des enjeux locaux importants de mobilité et plus particulièrement en termes :

- d'accessibilité : 150 000 voitures particulières entrent chaque jour dans la Communauté urbaine (et près de 2 millions de déplacements quotidiens sont effectués en voiture particulière) avec des situations de saturation que rencontrent également certaines lignes de transport en commun, dans un contexte d'allongement des distances lié à l'étalement urbain d'une agglomération dynamique qui se développe,

- d'environnement : les transports représentent 30 % des émissions de CO<sup>2</sup>, générées à 95 % par les voitures particulières et les poids lourds, ce qui pose de vrais problèmes de santé publique,

- de qualité de vie dans les centres urbains avec une nécessité de report modal de la voiture particulière vers les transports en commun et les modes doux : avec 58 % des déplacements en voiture inférieurs à 3 kilomètres, des marges de manœuvre existent.

La Communauté urbaine met d'ores et déjà en œuvre, dans ce contexte, une politique pro-active en matière de mobilité : accompagnement du développement des transports en commun du réseau SYTRAL, gestion informatisée du réseau routier favorisant la priorité aux transports en commun et la fluidité du trafic (Système CRITER), extension du réseau de pistes cyclables (plan mode doux), déploiement de nouveaux services de mobilité (Vélo'v, nouveaux services vélos, Autopartage - Autolib et le covoiturage). Par ailleurs, depuis 1998, le service Info Trafic du Grand Lyon, par le biais de ses différents médias (site internet, serveur vocal, alertes Email-SMS, presse) informe les usagers sur les conditions de circulation et intègre progressivement des conseils de report modal, en lien notamment avec les informations fournies par le SYTRAL.

L'agglomération dispose de nombreuses sources d'information de qualité. Il importe donc de développer l'information aux usagers pour leur permettre d'utiliser au mieux ces réseaux et services.

Les services d'information mobilité sont de puissants outils permettant de mieux gérer son déplacement, de connecter concrètement les réseaux entre eux et, au final, d'agir sur le comportement des usagers. Ces services d'information sont, par ailleurs, indissociables des réseaux et participent à la qualité globale de la mobilité sur le territoire.

C'est pourquoi, le plan de mandat de la Communauté urbaine prévoit de renforcer les services d'information aux usagers sur les offres de services disponibles sur l'agglomération avec le développement de "solutions d'information des voyageurs pour faciliter le déplacement des usagers au sein de l'ensemble de l'agglomération (conseils en mobilité, plateformes de co-voiturage ou de renseignements multimodaux, etc.). Les réalisations s'appuieront notamment sur l'exploitation approfondie des capacités du système de gestion de la circulation CRITER et du dispositif Infotrafic au bénéfice de l'ensemble des modes de déplacements".

Ces services d'information sont en cohérence complète avec la politique de report modal de la voiture particulière vers les modes doux et les transports en commun, et le plan climat de la Communauté urbaine, compte tenu des impacts de l'utilisation de la voiture particulière sur les émissions de CO<sup>2</sup> et la qualité de l'air. Enfin, le développement des technologies, notamment la cartographie numérique associée au GPS et l'internet mobile, permet de proposer, aujourd'hui, de nombreux services performants.

La présente délibération a pour objet, dans ce contexte, la mise en place d'une centrale de mobilité qui consiste à :

- rassembler en un seul lieu l'ensemble des informations concernant les services de déplacements aujourd'hui très éclatés,
- développer des services innovants d'information sur les déplacements pour les habitants de la Communauté urbaine et ceux étant en transit sur le territoire.

Ce projet doit permettre à la Communauté urbaine d'aboutir à une information déplacements tous modes, en temps réel, disponible partout et à tout moment, diffusée au plus grand nombre.

## **2 - Les constituants de la centrale de mobilité de la Communauté urbaine**

La présente délibération remet en perspective les actions réalisées en matière d'information sur les déplacements autour du projet de centrale de mobilité de la Communauté urbaine, structuré en 3 axes :

*Axe 1 : Le développement d'une offre de services mobilité délivrés par la Communauté urbaine :*

Il s'agit de proposer de nouveaux services d'aide à la mobilité à destination du grand public. L'enjeu est de fédérer les informations produites par les acteurs publics du territoire (Communauté urbaine, Sytral, Conseil généraux, région Rhône-Alpes, Etat essentiellement) pour produire une offre intégrée à l'échelle de l'aire urbaine. L'originalité de ces services d'aide à la mobilité repose sur la richesse des offres pouvant être combinées et la mise à disposition progressive de données en temps réel à cette échelle. Les projets concernés par cet axe sont :

- la création d'un calculateur d'itinéraire combinant tous les modes (voiture, transports en commun, vélo, marche, etc.) accessible sur internet,
- un projet de radio partenariale multimodale qui fait l'objet d'un projet de délibération séparé.

Ce calculateur et la radio intégreront progressivement les informations disponibles en temps réel et seront accessibles sur smartphone. Ce nouveau "compagnon de voyage" pourra proposer les meilleures combinaisons d'offres de déplacement pour chaque trajet. L'enjeu de ces outils est de promouvoir toutes les solutions alternatives à l'usage de la voiture en ville par un accès facilité à l'information.

*Axe 2 : La mise à disposition d'informations sur les déplacements*

Dans la continuité d'actions déjà entreprises et en cohérence avec la politique de diffusion de données portée par la direction des systèmes d'information et de télécommunications, il s'agit de mettre à disposition les données de déplacement (trafic en temps réel, etc.) auprès des acteurs privés qui en font la demande (comme, par exemple, les opérateurs internet d'informations déplacements : Mediamobile, ViaMichelin, Vtrafic, etc.) pour permettre la création de services nouveaux. L'enjeu est de multiplier les canaux de diffusion et de s'assurer une utilisation des données compatible avec les orientations des politiques publiques de mobilité.

*Axe 3 : L'accompagnement et l'initiative de projets innovants en partenariat avec le secteur privé*

Cet axe de travail concerne la participation de la Communauté urbaine à des actions de recherche et développement portées par le secteur privé. L'enjeu est de faciliter la mise au point de solutions techniques présentant un intérêt pour les politiques publiques de déplacement en participant en tant que territoire d'expérimentation à leur mise au point. Les innovations travaillées dans ce cadre peuvent, soit concerner les projets menés sur les axes 1 et 2, soit concourir à la mise au point de solutions novatrices dans d'autres domaines à enjeu. A titre d'illustration, plusieurs solutions techniques sont actuellement à l'étude :

- la mise au point d'un calculateur multimodal d'itinéraires en temps réel couplé à un GPS et disponible sur Smartphone,

- l'étude et le test d'un outil de prédiction à 1 heure du trafic en fonction des données en temps réel et historisées qui pourrait permettre d'optimiser, par exemple, la priorité aux transports en commun aux feux, la fluidité du trafic routier et l'information voyageur,

- l'étude, la mise au point et le test de nouveaux capteurs permettant de collecter à moindre coût une information stationnement/parking ou trafic plus riche que celle actuellement collectée (données sur la vitesse, temps de parcours), source de nouveaux services si les résultats sont concluants.

Ces solutions techniques trouveraient des applications dans l'amélioration de l'information voyageur, la gestion de la logistique en ville (gestion de l'occupation des aires de stationnement et optimisation des itinéraires de livraison en fonction de leur disponibilité, mesures enrichies de comptages routiers et optimisation du partage de l'espace entre les modes, etc.). Elles sont mises au point en collaboration avec des entreprises spécialisées appartenant au pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus (LUTB) et associent les universités. Très largement portée par des financements privés, la mise au point de ces solutions est éligible à des cofinancements de l'Etat (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie -ADEME-) ou européens (Fonds européen de développement régional -FEDER-);

Ces développements, testés dans un premier temps sur le territoire de la Communauté urbaine, ont vocation à être pérennisés afin de répondre aux enjeux de déplacements à l'échelle métropolitaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la stratégie de développement de la centrale de mobilité de la Communauté urbaine de Lyon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - déposer auprès des organismes publics intervenant dans le financement de l'innovation et de la mobilité des demandes de subventions relatives au projet de centrale de mobilité,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

**3° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération centrale de mobilité n° 2442 pour un montant total de 760 000 € en dépenses et 160 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 300 000 € en dépenses pour 2011,
- 340 000 € en dépenses et 160 000 € en recettes pour 2012,
- 120 000 € en dépenses pour 2013.

**4° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2137 (GER CRITER) pour un montant total de 180 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 180 000 € en 2012.

**5° - La dépense** liée à l'exploitation sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2013 et 2014 - en section de fonctionnement - opération n° 2252 - compte 622 800 - fonction 821.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.**